Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 21 Juin 1888 No. 36.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

AUX DAMES DE SAINT-BONIFACE ET DES PAROISSES ENVIRONNANTES!

Nous désirons attirer votre attention sur le fait que nous avons ajouté à nos autres départements celui des modes. Comme c'est notre première saison dans cette ligne, vous pouvez compter voir chez nous les dernières façons Françaises, Anglaises et Américaines.

Nous avons eu l'heureuse chance de nous assurer des services de Melle McMullen, (autrefois chez Alexander, de cette ville), comme première modiste. Melle McMullen est trop favorablement connue des Dames de Winnipeg pour qu'il nous soit nécessaire de la recommander.

Respectueusement à vous,

PRESTON & NORRIS.

3m.5.4.88 **Remarquez l'adresse:---Maison d'un seul prix, vis-a-vis le bureau de poste, 452 rue Principale, Winnipeg.**



A MOITIE PRIX
— AU —
MAGASIN BLEU.

A MOITIE PRIX
— AU —
MAGASIN BLEU.

Un assortiment considérable de Hardes-faites vient d'arriver pour satisfaire tous les goûts et tous les prix.

Voyez les Prix! Voyez les Prix!!

600 HABILLEMENTS D'HOMMES DE $4.00 EN MONTANT.

Venez et examinez les marchandises!

500 PAIRES DE PANTALONS DE $1.25 EN MONTANT,

N'oubliez pas l'endroit:
LE MAGASIN BLEU, 426 rue Principale Winnipeg.
3m 1,10,35



J. B. LAUZON,
Boucher,
Coin de l'Avenue Tache et de la Rue Dumoulin.

EN GROS ET EN DETAIL.

Toujours en mains des viandes de première qualité.
BŒUF, - VOLAILLE, - MOUTON, - LARD, SOUCISSES, - VIANDE FUMÉE, - VEAU, ETC., ETC., ETC.

VACHES A LAIT ET BŒUFS DE TRAVAIL
A vendre en tout temps.

Nous achetons, Au Comptant, tous les produits de la campagne.
1an 16.2.88. J. B. LAUZON.

GRAINES, GRAINES.
KEITH & CIE.,
214 Rue Principale, 6me porte au nord du Bureau de Poste, Winnipeg.
3m. 15.3.88.

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

M. le Dr Lambert ayant fait l'acquisition de la "Pharmacie Saint-Boniface," connue comme la pharmacie de MM. Fafard et Cie., tiendra comme par le passé toutes

— ESPÈCES DE —

MÉDECINES PATENTÉES, ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMERIE, Etc., Etc.

Le Dr Lambert tiendra ses bureaux à la pharmacie durant le jour et verra lui-même à ce que les prescriptions soient minutieusement remplies,

Tout au Comptant.

La pharmacie sera ouverte le jour et la nuit et les dimanches, les heures d'offices divins exceptées. jno 15.3.88.

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

Récompense.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.
Correspondance sollicitée.
6m 30,12,86

Dr A. F. DAME.

BUREAU:
No. 3, RUE DU MARCHÉ,
WINNIPEG.
(Ancienne résidence du Dr Dufresne.)
1m.1.12.87. Numéro du téléphone, 400.

EPICERIES

A BON MARCHE,
Avenue Tache,
SAINT-BONIFACE.

MM. GENTÈS & CIE viennent de réduire considérablement les prix de leurs marchandises. Au public de juger:

Tomates, 15 cts. la boîte;
Thés, 20 à 50 cts. la livre;
Farine, *Strong Baker*, $2.00;
Farine, *Process*, $2.25;
SUCRE, 13 lbs pour $1.00;
Le célèbre savon Impérial, 5 barres pour 25 cents;
Œufs, 2 dozs. pour 25 cents;
PREMIÈRE QUALITÉ DE BEURRE, 20 CENTS LA LIVRE,
Et toutes les autres marchandises à des prix aussi réduits.

Venez nous faire une visite et économisez en achetant à notre magasin.

MM. GENTÈS & CIE,
AVENUE TACHÉ, ST. BONIFACE.
3m 10.5.88

L'AMITIE.

Mes amis, il n'y a point d'amis.
Aristote.

Dans toute hyperbole on délire,
Si l'on fuit trop la vérité;
Celle qu'ici l'on vient de lire
N'est qu'un sujet d'hilarité.
Son auteur est bien trop sévère,
Sa logique ne convainc pas:
Il est des amis qu'on révère,
D'autres sans lesquels point d'ébats.

L'amitié, sublime en constance,
N'exige pas de liaison
Comme l'amour, et la distance
N'empêche point sa fleuraison.
Un ami de loin nous console,
Un ami de loin nous reprend;
Mieux parfois que par la parole,
Par une lettre l'on apprend.

L'amitié, de la confiance
Fille et compagne en même temps,
Mieux que l'amour, a la science
De tous services importants.
Multipliant ses bons offices,
Elle est Providence parfois...
En retour de ces sacrifices,
Que d'ingrats méprisent ses lois.

Celui qui la raille ou la nie,
Pour un service refusé,
Le plus souvent, la calomnie
Après en avoir abusé.
L'amitié dans le monde existe,
De même que la soif, la faim...
Ce besoin de l'âme existe
Même à l'ingratitude, enfin.

J.-A. Bélanger.

PENSÉES.

—Dieu ne compte pas les siècles, et l'homme qui croit en lui ne les compte pas non plus.

—Ce qu'est la loi mathématique pour les corps, la loi morale l'est pour les esprits.

—Il y a des situations qu'il vaut mieux abandonner au cours ordinaire des choses, que de les intervertir en changeant sa responsabilité.

—Les hommes de peu de foi attendent la paix, disent-ils, pour agir; l'apôtre sème dans la tempête pour recueillir dans le beau temps

—Rien n'a vécu qui n'ait été vrai, naturel, utile à quelque degré; mais rien ne renaît qui ne soit nécessaire, et qui n'ait en soi-même les conditions de l'immortalité. La mort est en assaut trop rude pour un revenir quand on n'est pas immortel.

—Quiconque est arrivé à la beauté morale de la vie, non-seulement devant Dieu, mais devant les hommes, celui-là ne peut plus déchoir par les revers extérieurs sans prouver que sa grandeur d'âme était vaine, son habilité une simple chance heureuse.

—Si Dieu le veut ainsi, pourquoi nous troubler? Sa sagesse n'est-elle pas meilleure que la nôtre? Le reste est une affaire de courage et d'abandon filial. Pourvu que nous soyons humbles, sans esprit de parti, vraiment et uniquement à Dieu, prêts à périr ou à vivre, nous ne pourrons manquer, dans la chute ou le succès, des consolations du chrétien qui a fait tout ce qu'il pouvait et qui accepte tout ce que Dieu veut.

UNIVERSITE DE MANITOBA.

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE VICE-CHANCELIER DE L'UNIVERSITÉ DE MANITOBA, M. ROYAL, A LA COLLATION DES GRADES, VENDREDI, LE 1ER JUIN COURANT.

Excellence, Messieurs de l'Université, Mesdames,

C'est pour moi un grand honneur que d'être appelé à présider aujourd'hui la collation des grades de l'Université de Manitoba. A cet honneur que j'apprécie hautement se joint la satisfaction que j'éprouve à vous féliciter du succès dont nos efforts réunis pour la belle cause de la haute éducation dans cette jeune province se trouvent couronnés. Je ressens comme vous le vide causé par l'absence de notre distingué chancelier, l'Evêque de Rupert's Land, que ses devoirs retiennent loin d'ici; le travail incessant qu'il n'a cessé de donner aux choses de l'Université aurait sans nul doute, imprimé plus d'autorité à sa parole et à ses encouragements. L'intérêt que je porte moi-même à notre œuvre universitaire n'est pas moins vif que le sien, et je me permettrai de vous dire que, lorsqu'il y a onze ans, le chancelier actuel, l'illustre archevêque de Saint-Boniface et moi-même, nous nous occupions de jeter les bases de cette institution, nous n'osions vraimentpas espérer d'être les témoins de nos succès d'aujourd'hui.

Le but de l'Université est d'élever et maintenir le niveau des études collégiales au moyen d'examens sévères dans toutes les branches de la philosophie, des belles-lettres et des sciences naturelles, auxquels sont soumis les élèves des collèges affiliés et d'autres qui aspirent à obtenir des dégrés.

La commission des études nous a fait rapport que les examens de l'année courante ont été plus fréquentés que jamais, et ont témoigné d'une préparation plus qu'ordinaire.

Le choix des matières d'examen fait par une commission composée d'hommes de grand savoir et d'expérience reconnue a eu pour résultat d'établir un dégré satisfaisant d'uniformité dans le *Ratio Studiorum* des trois principaux collèges classiques de ce pays; je veux parler du Collège de Saint-Boniface, du St. John's College et du Manitoba College. Une heureuse rivalité s'est établie entre ces diverses institutions, et l'on constate non sans une profonde satisfaction le même esprit régner entre les élèves. N'avons-nous pas le droit, en présence de cet état de choses, de nous flatter qu'avant longtemps les classes libérales de Manitoba, composées de nos graduées, n'auront rien à envier à leurs confrères des autres parties du Canada sous le double rapport des connaissances utiles et de la culture littéraire.

Les fondateurs de l'Université ont eu à résourdre tout d'abord le difficile problème de jeter les bases d'une institution qui pût ouvrir ses portes aux étudiants des croyances et des nationalités diverses. Pénétrés de l'idée chrétienne qui est la source de toute saine tolérance, ces hommes n'ont pas reculé devant la tâche, si insurmontable qu'elle pût paraître de prime abord, et j'oserai affirmer que leur œuvre une fois constituée, a reçu les témoignages les plus éclatants, d'admiration et de félicitations précieuses.

Le succès de l'Univerité a cessé d'être douteux; c'est aujourd'hui un fait accompli; et sachez, Messieurs, que vous devez le succès au véritable esprit chrétien, à l'esprit élevé, large qui a présidé sa fondation, et qui cimente toutes les parties de ce noble édifice.

Il va de soi, et vous le comprenez sans peine, que l'Université de Manitoba n'est pas un corps enseignant. Elle est formée d'une fédération des collèges affiliés; et ses fonctions, à l'instar de l'Université de Londres, se bornent uniquement à conférer des titres honorifiques et des grades aux étudiants qui les recherchent.

Un ami de l'éducation, feu M. Isbister, a donné, par suite d'un legs genéreux, à l'Université les moyens de distribuer des bourses, ce qui n'a pas peu contribué à stimuler l'ardeur des étudiants, tandis que le gouvernement provincial nous permettait par un crédit annuel restreint de faire face à nos modestes frais. De son côté, le gouvernement du Canada nous votait une dotation magnifique en terres qui, lorsque cette dotation sera convertie en argent, assurera à l'Université les moyens d'atteindre son plein et entier développement.

N'ai-je pas raison, Messieurs, de vous féliciter de la prospérité de notre œuvre à tous et des succès que laisse entrevoir un avenir plein de promesses? Nous avons grandi dans le calme, sans bruit, ainsi que le dit si bien le chantre de l'Œnéide:

Crescit occulto velut arbor ævo.

D'ailleurs, Messieurs, ce progrès lent mais sûr, n'est-il pas celui que nous trouvons dans l'histoire de toutes les grandes universités du monde entier? Que furent à leur berceau ces fameuses institutions sinon des réunions de maîtres et de disciples qui se groupaient ensemble, à l'abri des cloîtres et à l'ombre des vieilles cathédrales, pour poursuivre leurs études avec plus de facilité. *Universitas Magistrorum et Scholarium*, telle fut la désignation acceptée. C'était encore le *Studium generale*, c'est-à-dire un centre où tous pouvaient aller puiser les connaissances divines et humaines.

Le treizième siècle vit éclore ces merveilleux concours d'étudiants et la réputation incomparable des universités dans un temps que des écrivains ignorants et préjugés ont osé qualifier d'époque de ténèbres. Jamais dans aucun siècle pareil enthousiasme ne pénétra toutes les classes de la société pour les études philosophiques et littéraires. Des milliers de disciples accouraient de tous les pays et se pressaient en rangs avides et serrés autour des chaires universitaires occupées par des hommes de génie tels que Albert-le-Grand, Thomas d'Aquin, Alexandre Hales et le subtil docteur d'Oxford Duns Scotus. Les universités de Bologne, Paris, Louvain, Prague, Salamanque, Montpellier, Liège, Toulouse, Oxford et Cambridge atteignaient l'apogée de leur renom. Les Papes mettaient un légitime orgueil et un soin tout vigilant à diriger, protéger et développer ces temples du savoir. Les rois suivaient ces illustres exemples; et ainsi fleurissaient ces universités dont les usages et les admirables constitutions sont encore nos modèles.

A cette époque, la société était constituée selon l'ordre chrétien; l'enseignement de l'église dominait dans le monde des sciences humaines comme règle suprême. Tous, professeurs et disciples, y soumettaient leur raison, quoique la lutte entre la vérité et l'erreur, entre le bien et le mal, fut aussi ardente, aussi passionnée qu'à aucun autre temps. Mais ce qui fera la gloire de cet âge de lumière, c'est que l'erreur ne pouvait réclamer droit de cité; et on ne lui accordait pas, comme on le fait si souvent de nos jours, le droit a la même liberté que le vrai à le juste.

Oxford se glorifiait d'être au 13ème siècle "la seconde lumière de l'église," *Schola secunda Ecclesiæ*, avec ses 3,000 étudiants; Cambridge avec ses 16 collèges brillait de splendeur contre les mains des Dominicains et des Franciscains, et ces deux corporations célèbres à juste titre absorbaient les deux villes qui avaient d'abord paru leur donner l'hospitalité.

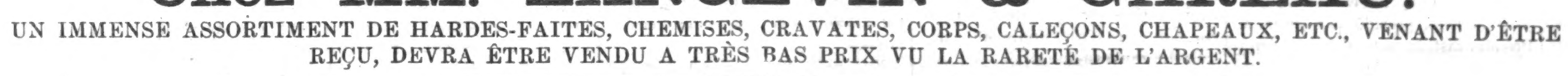
Nous ne pouvons certes pas, Messieurs, prétendre ni à tel renom, ni à une si grande illustration: mais il est en notre pouvoir d'atteindre au but légitime que nous nous sommes proposés, celui de maintenir à un niveau élevé les études libérales et de cultiver et propager l'esprit chrétien dont le souffle anime toutes les parties du noble édifice que nous sommes à élever.

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si, ou adressé avec un timbre nommant ce journal. W. A. Noyes, 149 *Power's Block. Rochester, N. Y.* 1an 26 11 85.

GRANDS AVANTAGES OFFERTS AU PUBLIC A L'ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR,

Chez MM. LANGEVIN & GAREAU.



UN IMMENSE ASSORTIMENT DE HARDES-FAITES, CHEMISES, CRAVATES, CORPS, CALEÇONS, CHAPEAUX, ETC., VENANT D'ÊTRE REÇU, DEVRA ÊTRE VENDU A TRÈS BAS PRIX VU LA RARETÉ DE L'ARGENT.

DEPARTEMENT DES TWEEDS:

Nous venons de recevoir un magifique choix de Marchandises Nouvelles telles que Tweeds Anglais, Français, Américains et Canadiens, pour habillements que nous confectionnerons au prix défiant toute concurrence.

Des ouvriers de première classe sont employés à la confection des habillements. — Une visite est respectueusement sollicitée.

LANGEVIN & GAREAU, 324 Rue Principale 324.

3m.5.4.88. En face de la Rue Notre-Dame. L'ENSEIGNE DES CISEAUX D'OR. BLOC HARGRAVE, WINNIPEG.



Jeudi, 21 Juin 1888.

LES ELECTIONS GENERALES.

Le gouvernement s'est décidé à nous donner les élections générales au commencement du mois prochain. L'appel nominal des candidats se fera mercredi, le 4 juillet, et la votation le même jour de la semaine suivante, c'est-à-dire le 11 juillet.

L'on s'attendait à un retard; mais il en a été décidé autrement, et nous en sommes heureux, car il ne résulte rien de bon d'une campagne électorale trop longue.

Chaque élection qui se fait est importante et il ne doit pas y avoir d'apathie; mais lorsqu'il s'agit d'une élection générale c'est beaucoup plus sérieux encore.

Il est du devoir de chaque électeur d'enrégistrer son nom, en faisant le choix du candidat qu'il préfère dans l'intérêt général; aussi, il ne doit pas se laisser influencer par des considérations locales ou encore moins purement personnelles.

A ce sujet nous croyons devoir reproduire les extraits suivants de l'admirable mandement de notre vénéré Archevêque, à l'occasion des élections générales de 1878 :

L'IMPORTANCE DES ÉLECTIONS.

" Les élections sont de fait très-importantes à cause des résultats qu'elles peuvent avoir. Par les élections pour les assemblées législatives vous êtes appelés à concourir à la formation des corps qui législatent pour le pays et qui contrôlent la direction des affaires publiques. Une puissance bien grande est accordée par la constitution à ces assemblées...... ....

.... " Il ne suffit donc pas de faire des élections, mais il faut se souvenir de leur importance, de l'importance du jugement que vous êtes appelés à porter sur tel ou tel candidat. Vous confiez quelques-uns de vos intérêts les plus chers à des hommes qui sauvegarderont ou les compromettront, suivant ce qu'ils sont eux-mêmes...............................

....

TOUT HOMME N'EST PAS QUALIFIÉ A ÊTRE MEMBRE DU PARLEMENT.

" Représenter ses compatriotes, se charger de sauvegarder les intérêts de son pays, se faire législateur sont des fonctions, à la fois si difficiles et si importantes, que l'on s'étonne souvent de la facilité avec laquelle certaines gens se portent candidats, et briguent les suffrages aux élections ....

" Autant nous devons admirer l'abnégation de ceux qui, pour l'amour de leur pays, se dévouent à le servir dans la vie publique, autant il est regrettable d'en voir d'autres ambitionner de devenir législateurs sans aucune des aptitudes qui constituent les qualifications morales que devrait posséder tout candidat aux honneurs parlementaires. Il faut aux représentants du peuple les qualités de l'esprit et du cœur, sans lesquelles tous les avantages extérieurs ne peuvent guère être considérés comme importants.

" La première qualité de l'esprit dans un homme public, c'est le bon sens.......................................

....

" Ne vous étonnez pas, que nous insistions sur une qualification qui semble ne pas pouvoir manquer; c'est, voyez-vous, que l'expérience prouve que le sens n'est pas commun et qu'il fait souvent défaut là où tout naturellement on s'attendait à le trouver. Une marque presque invariable qui vous fera juger de l'absence du sens, c'est quand quelqu'un semble ignorer *qu'il y a un temps pour se taire.* La discrétion dans les paroles est tellement caractéristique de la prudence que les proverbes de Salomon nous assurent que *l'insensé même passe pour intelligent lorsqu'il tient sa bouche fermée.* Ceux qui ne savent pas se taire, ceux surtout qui en parlant beaucoup insultent beaucoup, ceux-là sont jugés par le Psalmiste qui dit : *leur gosier est comme un sépulcre ouvert; ils se sont servis de leur langue pour tromper.*

" Une autre qualité de l'esprit, indispensable dans un membre du parlement, c'est l'instruction..... .....

OBLIGATION POUR LES ÉLECTEURS.

" La première de ces obligations, c'est de prier Dieu pour qu'il vous éclaire, recourez avec ferveur à la prière, quand il s'agira de faire ce choix important. N'attendez pas vos inspirations du tumulte des assemblées publiques ....

" Ne prenez pas conseil de vos passions, ni de vos intérêts personnels. Agrandissez la sphère de vos considérations, considérez l'intérêt public. C'est le bonheur de votre pays qui est en jeu ; ne le sacrifiez pas à votre avantage particulier ni à vos sympathies personnelles."

Nous aurions aimé publier en entier ce guide parfait ; mais l'espace nous manque.

EST-CE DE LA DIPLOMATIE ?

Nous n'avons pas jusqu'ici pris part à aucune élection, en ce sens que nous n'avons pas jusqu'ici appuyé une candidature plutôt qu'une autre dans la lutte qui se poursuit actuellement ; mais, d'après nos observations sur les agissements de certains hommes, la moindre réflexion que nous puissions faire, c'est qu'il se passe de singulières choses, si singulières que nous serions portés à rire, si elles n'étaient pour nous le signe précurseur des plus déplorables événements.

Pendant que la plupart de ceux qui s'occupent de politique, du côté du gouvernement, ne cessent de prêcher l'union que, disent-ils, personne ne devrait rompre ; pendant que, sous ce prétexte, l'on cherche à ternir le caractère et la réputation d'hommes éprouvés qui n'ont jamais cessé de travailler à maintenir et à cimenter cette union, quel spectacle avons-nous sous les yeux ? On voit le député A. F. Martin qui n'a jamais pardonné à M. Prendergast, d'avoir pris *sa place* dans le gouvernement, on le voit non-seulement cherchant à contrôler le patronage, mais même tout occupé de choisir, parmi les candidats favorables au gouvernement, ceux qu'il croit pouvoir maintenir sous sa domination, s'ils sont élus. Ainsi, M. Prendergast promet son appui à M. Lagimodière dans LaVérandrye ; c'en est assez pour que le député A. F. Martin lui préfère M. Gagnon. M. Prendergast accepte la candidature de M. LaBarre ou de M. Beaubien dans Carillon ; le député A. F. Martin jette les hauts cris en faveur de M. Jérôme. A Saint-Boniface, M. Cyr est le protégé de M. Prendergast, le député A. F. Martin n'en veut pas,—il le jalouse. En passant : bonne note pour M. Cyr ! Il a été question de la candidature de M. E. Richard quelque part, et, encore là, le député A. F. Martin a montré les dents et s'y est fortement opposé.

Parlant d'une visite de l'hon. M. Prendergast dans LaVérandrye, le *Free Press* du 14 ne dit pas un mot de M. Lagimodière, mais il fait l'éloge de M. Gagnon en l'appelant le candidat populaire de LaVérandrye. Et M. Prendergast est ministre, et le *Free Press* est l'organe officiel du gouvernement.

Parlant du comté de Carillon, le même journal annonce la candidature de M. Martin Jérôme comme étant celle du gouvernement, et M. Prendergast de son côté, aurait dit accepter avec plaisir la candidature de M. LaBarre ou celle de M. Beaubien. Mais tous disposés que soient ces Messieurs à donner leur appui au gouvernement actuel, ça ne fait pas l'affaire du *Free Press*, paraît-il, et voici la rebuffade qu'il leur fait alors qu'il ne ménage pas les compliments à M. Jérôme :

" Il y a aussi sur les rangs, dit-on, MM. L. G. LaBarre et A. Beaubien ; nous ne les croyons pas sérieux. Ils sont tous deux conservateurs, mais afin d'assurer leur élection ils disent qu'ils donneront un appui indépendant au gouvernement Greenway ; par ce moyen ils veulent aveugler les électeurs. Nous mettons nos amis en garde contre ces hommes sans couleurs."

Cette prose du *Free Press* sent trop l'inspiration du député A. F. Martin pour que nous ne lui en donnions point crédit. Evidemment, il tient à ce qu'il y ait dans notre législature un troisième Martin, Jérôme celui-là !

Les électeurs de Carillon sont bien avertis par le *Free Press :* c'est M. Martin Jérôme qu'il faut. Il n'a pas besoin de M. Roger Marion, l'ancien député, à qui l'on ne reproche rien et qui se présente sous ses vrais couleurs, et également il refuse MM. LaBarre et Beaubien qui, dit-il, veulent tromper les électeurs en arborant de fausses couleurs.

De prime abord, ce qui frappe dans tout ceci, c'est que la famille ministérielle est loin d'être une famille heureuse.

Mais de tout ceci, en même temps, nous tirons une leçon bien grave :—C'est que l'on ne comprend pas, dans le parti présidé par l'hon. M. Prendergast, la nécessité d'une unité d'action. Il y a jalousie. M. Prendergast, ministre, est assurément supérieur à ceux qui l'entourent, et cette supériorité porte ombrage à A. F. Martin, simple député, qui se croit taillé pour avoir un portefeuille et traite son chef actuel en usurpateur. Où tout cela va-t-il nous mener ? A l'anéantissement de notre influence, à la perte de nos droits et privilèges, enfin, à la ruine comme parti français. Et ces gens-là viendront nous prêcher l'union !

OFFICIERS PUBLICS.

Nous disions un mot, la semaine dernière, de la partialité du gouvernement actuel dans la distribution du patronage, et nous croyons devoir revenir sur cette question.

Pendant que nos compatriotes sont mis à la porte des bureaux publics, on fait de nouvelles nominations de côté et d'autres avec une partialité des plus révoltantes.

Ainsi, il n'y a pas encore longtemps, W. A. Farmer, l'homme qui, pour avoir sa part des $5,000 offerts par le gouvernement d'Ontario pour la tête de Riel, Lépine et autres, avait fait une déposition et obtenu l'émanation d'un mandat d'arrêt, en vertu duquel Lépine, Nault et Saint Matte furent logés en prison ; l'homme qui prit place parmi les grands jurés pour faire subir le procès de notre concitoyen Lépine, ce même Farmer a été nommé énumérateur de la division d'Assiniboia.

Depuis, A. E. Allison renvoyé à la cour criminelle, l'an dernier, sous accusation de fraude, le même qui poursuivit MM. Elzéar Lagimodière, H. I. Richer, Augustin Nolin, André Gaudry, Francis Nolin et A. A. C. LaRivière, les accusant de fraude électorale dans l'élection de M. Prendergast et en sa faveur, et qui a dû plus tard retirer ses actions, a été nommé par le gouvernement même dont M. Prendergast fait partie à une position sur le chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge.

D'autres nominations ont aussi été faites, mais pas un des nôtres n'a été nommé.

L'on nous a donné les divisions électorales de Saint-Boniface, Cartier, Carillon, LaVérandrye, Woodlands et Morris, comme nous appartenant, de fait les candidats du gouvernement sont français ; mais l'on a nommé dans Woodlands et Morris deux officiers-rapporteurs qui ne connaissent même pas notre langue. N'avions-nous pas personne possédant les qualifications nécessaires dans ces deux divisions qui auraient pu mieux nous représenter ? Encore une fois, nous ne sommes pas surpris, nous nous y attendions.

OFFICIERS-RAPPORTEURS

Parmi les officiers - rapporteurs nommés par le gouvernement pour présider aux prochaines élections, nous notons les suivants :

Saint-Boniface,—M. C. F. Beaudry ;

LaVérandrye,—M. Auguste Gauthier ;

Carillon,—M. Philippe A. Taschereau ;

Cartier,—M. C. H. Pacaud ;
Woodlands,—M. R. Wemyss ;
Morris,—M. R. J. McTavish.

Nouvelles Politiques.

—L'hon. M. McLelan a été assermenté lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse et a laissé son portefeuille de maître général des postes.

—On attend à Ottawa, pour le commencement de septembre, les délégués de l'Isle de Terreneuve, qui viennent préparer l'entrée de cette colonie dans la confédération canadienne.

—M. Dumais a été élu député de Chicoutimi et Saguenay, en remplacement de feu M. Saint-Hilaire. M. Dumais est libéral.

—M. J. K. Ward est nommé conseiller législatif à Québec à la place de M. McKay, qui après avoir accepté de remplacer feu l'hon. M. Ferrier, s'est retiré aussitôt.

—La nomination de l'hon. M. Royal au poste de lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest se fera d'ici à quelques jours. La famille de M. Royal est rendue à Vaudreuil, Qué.

—Il n'y a plus de doute maintenant de l'entrée de l'hon. M. Dewdney dans le cabinet fédéral, malgré la forte opposition venant d'Ontario, dit-on.

—La législature de Québec est encore en session et l'on prétend qu'il est impossible de refroidir l'ardeur de ces braves législateurs, durant ces jours de chaleur, du moins.

—Craignant le désarroi dans le camp ministériel, l'hon. procureur-général Martin a été retenu dans le cabinet Greenway, en dépit du mécontentement d'une foule de partisans du gouvernement.

—M. Duncan MacArthur sera l'opposant de M. Norquay dans la division de Kildonan.

—L'honorable sénateur Fortin est décédé la semaine dernière à Laprairie. Il était très malade depuis longtemps. Né à Verchères en 1823, il sortit en 1845 de l'Université McGill avec le titre de docteur et par la suite fut attaché à la quarantaine. En 1852, il prit le commandement de " La Canadienne," et en 1817, il fut élu député de Gaspé. L'année dernière, il avait été appelé au Sénat pour la division de Kennebec. L'honorable Fortin était un homme de grande instruction, d'une brillante énergie et sa mort est une perte pour le Canada français.

—Les élections ont lieu la semaine prochaine dans les territoires du Nord-Ouest. La nomination des candidats s'est faite hier, deux ou trois ont été élus sans opposition.

L'hon. M. Tupper, fils de Sir Charles, vient d'être réélu par acclamation après avoir accepté le portefeuille de ministre de la marine, succédant à son père dans le cabinet fédéral.

MGR L'ARCHEVEQUE A BRANDON.

Mgr Taché est allé à Brandon lundi. Mardi matin, il a reçu la profession religieuse de la Rév. Sœur Plante entrée au couvent des Fidèles Compagnes de Jésus.

C'est la première fois qu'un sujet fait profession dans cette communauté en Amérique, et c'est la première canadienne qui devient membre de cet institut fondé en France beaucoup répandu en Europe et qui compte trois maisons dans Manitoba et le Nord-Ouest.

Mgr l'Archevêque a aussi donné la confirmation à Brandon et est revenu mardi soir. Tout le monde sait la chaleur que nous avons eue au commencement de la semaine, Sa Grandeur en a été bien fatiguée.

Nouvelles Religieuses.

—La T.-Rév. Mère Filiatrault, supérieure générale des RR. SS. de la Charité est partie pour Qu'Appelle, Calgary Saint-Albert et peut-être même le Lac LaBiche.

Avec la Mère Filiatrault est aussi partie la Rév. Sœur Brabant jeune Sœur métisse qui est envoyée à l'Ile à la Crosse. Le père de Sœur Brabant est né à l'Ile à la Crosse même, et sa fille devenue religieuse va porter le concours de son zèle à la nation parmi laquelle se trouvaient ses ancêtres.

Sœur Brabant qui avait commencé son éducation à l'école de la mission du Lac Qu'appelle, l'avait complété au pensionnat de Saint-Boniface. C'est là qu'elle s'est décidée à entrer dans la vie religieuse, et, après son noviciat, fait ses vœux il y a déjà cinq ans. Elle a été depuis employée dans Manitoba. C'est à Sainte-Anne que cette dévouée religieuse a reçu son obédience pour la lointaine mission de l'Ile à la Crosse, et elle a accepté avec le courage qui caractérise les dévouées filles de Madame Youville.

—La Rév. Sœur Clapin, supérieure des RR. SS. de la Charité au Fort Totten, est passée à Saint-Boniface cette semaine en route pour Montréal, où elle s'en va pour sa santé. La Rév. Sœur Gratton, de Saint-Boniface, l'accompagne jusque là.

—Le Rév. Père Drummond, S.J., prêchera le sermon de circonstance, dimanche, à la cathédrale, jour de la Saint-Jean-Baptiste.

LES SŒURS DE LA CHARITE

ET

LES NOCES D'OR DE LA VÉNÉRABLE SŒUR SAINT-JOSEPH, L'UNE DES FONDATRICES DE LA MISSION DE SAINT-BONIFACE.

MÉMOIRE DE S. G. MGR TACHÉ SUR LA COMMUNAUTÉ DES SŒURS GRISES.

(*Suite.*)

Pendant le cours des cent années que nous venons d'examiner, 77 personnes étaient devenues Sœurs Grises, en faisant profession religieuse ; 47 avaient laissé la terre pour un monde meilleur, en sorte qu'au commencement de 1838 la communauté ne comptait que 30 membres, et en préparait trois autres qui étaient au noviciat.

Le 1 juin de cette même année 1838, Mademoiselle Gertrude Coutlée, ayant terminé son noviciat, fut admise à la profession sous le nom de Sœur Saint-Joseph et devint la 31ème Sœur Grise alors vivantes. C'est cet événement passé il y a 50 ans, dont le souvenir et les conséquences nous réunissent aujourd'hui dans le lieu saint. Et il me paraît tout naturel de vous dire un mot de ce qui s'est fait, dans l'institut des Sœurs Grises pendant ces 50 années.

En recueillant mes souvenirs d'enfant. Je me rappelle qu'un jour de l'automne de 1838—mes compagnons de collège et moi, nous fûmes surpris de voir que l'on transportait des pierres et autres matériaux tout près de la cour, où nous prenions nos récréations. La curiosité ne fut pas lente à s'enquérir quel édifice allait s'élever là et qui viendrait s'y loger ? On nous informa que le digne curé de Saint-Hyacinthe voulait ouvrir un asile aux malheureux de sa paroisse, qu'il allait construire une maison qui s'appellerait l'Hôtel-Dieu et que des Sœurs Grises de Montréal y seraient chargées d'œuvres analogues à celles qu'elles accomplissaient à Ville-Marie. En effet au mois de mai 1840, quatre Sœurs Grises, accompagnées d'un vénérable prêtre de Saint-Sulpice entraient à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe. Ce fut un beau jour pour cette ville naissante, et un grand congé, grava le souvenir de la fête dans l'esprit des collégiens. Ce fait avait une grande portée pour la ville de Saint-Hyacinthe, mais son action bienfaisante ne devait pas se borner à cette localité, il inaugurait comme une ère nouvelle pour la communauté des Sœurs Grises elles-mêmes. Je l'ai dit, tout à l'heure :—au mois de juin 1838, cet institut ne comptait que 31 membres, et la maison de Montréal qui jusqu'alors avait été la seule, l'unique, ne renfermait plus que 28 professes, après en avoir généreusement donné quatre à Saint-Hyacinthe. Cette générosité imprima à l'institut une impulsion toute nouvelle, en lui faisant accepter l'idée de fondation en dehors de la maison-mère et en lui attirant les bénédictions qui en ont été la suite.

Cette idée de fondations ne resta pas stérile. C'est ainsi qu'au mois d'avril 1844, quatre autres Sœurs faisaient à leur mère et à leurs sœurs en religion, ainsi qu'à leurs parents, des adieux touchants, et partaient pour la Rivière-Rouge. Au mois de février 1845, quatre autres portaient leur dévouement à Bytown, aujourd'hui Ottawa, capitale de la Puissance du Canada, et au mois d'août 1849, cinq autres Sœurs de Charité pénétraient dans la vieille ville de Champlain. Plus tard, les Sœurs de la Rivière-Rouge opérèrent une réunion complète avec la maison-mère de Montréal, dont la Supérieure redevint leur Supérieure ; en sorte qu'aujourd'hui, on peut fixer à trois le nombre des rameaux principaux qui sont sortis du tronc de l'arbre magnifique, planté par Madame d'Youville. Cet arbre, enrichi de ces trois branches principales et de celles qui continuent de se produire, forme la communauté la plus nombreuse, et, j'ose le dire, la plus féconde en bonnes œuvres de celles que possède notre religieuse patrie. Le tableau suivant aidera à partager l'opinion qu'il m'a inspiré.

(*a.*) La maison-mère et fondamentale qui est à Montréal, en y comprenant la Vicairie dont elle a doté Saint-Boniface, et les 34 autres établissements qui sont sous la dépendance de la Très-Honorée Mère Filiatrault, Supérieure - Générale, compte 406 professes, 57 novices, 16 postulantes, 700 vieillards, 1,052 orphelins et 3,579 enfants instruits dans les écoles ou salles d'asiles. Six diocèses bénéficient de ces œuvres.

(*b.*) La branche de Saint-Hyacinthe avec sa fondation de Nicolet, compte 12 établissements, 165 professes, 22 novices, 14 postulantes, 405 vieillards, 301 orphelins et 1,364 enfants dans les écoles et travaille dans cinq diocèses.

(*c.*) Les Sœurs Grises d'Ottawa ont 30 établissements, 278 professes, 42 novices, 18 postulantes, 200 vieillards, 250 orphelins, 7,906 enfants dans leurs écoles et travaillent dans huit diocèses.

(*d.*) Les Sœurs de la Charité de Québec en y comprenant Rimouski, possèdent 24 établissements, 231 professes, 18 novices, 40 postulantes, 179 vieillards, 982 orphelins, 4,035 enfants et travaillent dans cinq diocèses.

Réunissons ces riches moissons d'établissements, de lieux et de personnes et nous aurons le résultat admirable que voici : Les filles de Madame d'Youville, dites Sœurs Grises, filles ou Sœurs de la Charité, sont aujourd'hui au nombre de 1,080 professes, leurs différents noviciats comptent 141 novices et 88 postulantes, elles dirigent 102 établissements, travaillent dans 23 diocèse, soutiennent 1,484 personnes vieilles ou infirmes, servent de mères à 2,585 orphelins, instruisent dans leurs pensionnats, académies, écoles ou asiles, 18,884 enfants, et cela, qu'on le remarque, s'enrichissent de tout le bien accompli dans les hôpitaux, les refuges, les dispensaires par les aumônes, les innombrables visites faites à domicile, et l'entretien d'enfants recueillis et placés dans des familles. Si la logique des chiffres est implacable, avouons qu'ici ses irréfutables conclusions sont pleines de douceur et arrachent irrésistiblement à l'âme ce cri d'adoration : "*Dieu est saint dans toutes ses œuvres !*" Car il est évident que tout ceci est l'œuvre de Dieu, que c'est une œuvre commencée, agrandie et multipliée pour la sanctification des âmes. Il faudrait avoir le secret de ces âmes pour dire tout le bien qui s'opère et que le monde ne voit pas. Il faudrait avoir les secrets des parvis sacrés eux-mêmes pour connaître le nombre d'enfants, d'adolescents et de personnes de tout âge qui sont au ciel, et qui n'y seraient pas si l'œuvre de Madame d'Youville ne s'était pas accompli, ou si les généreuses continuatrices de cette œuvre admirable n'étaient pas animées de l'esprit de leur bien aimée fondatrice.

Ne nous étonnons pas après cela si le Vicaire de J.-C. a bien voulu prendre ce noble institut sous sa protection spéciale, en l'approuvant, en approuvant ses règles et en abritant ses constitutions sous la sauvegarde du Saint-Siège lui-même.

Voilà ce que les 50 dernières années ont apporté de développement à la création que Dieu, dans sa sagesse, avait tenue, pendant un siècle, dans une obscurité et un isolement qui ne pouvaient pas faire présager un pareil résultat. Voilà, ma sœur, ce que vous avez vu depuis votre profession.

3o. 44 ANNÉES DE MISSION A LA RIVIÈRE-ROUGE.

La conquête du Canada par l'Angleterre paralysa, pendant longtemps, les conséquences religieuses de la découverte de l'ouest par M. de LaVérandrye. De nombreuses tribus sauvages habitaient ces pays lointains ; des aumôniers avaient accompagné les partis de découvreurs, partagé leurs fatigues et mêlé leur sang au leur, en tombant sous la hache des féroces sauvages ; mais la conquête mit fin aux expéditions françaises et les missionnaires ne purent plus se diriger au Nord-Ouest. La sainte Eglise catholique veut la sanctification des âmes, aussi ceux qui la dirigeaient en Canada soupiraient ardemment après le moment où il leur serait donné d'envoyer des ouvriers évangéliques se fixer dans les pays découverts par de LaVérandrye et déjà arrosés du sang des martyrs. Des obstacles insurmontables retardèrent l'accomplissement de ce précieux dessein jusqu'à 1818, époque à laquelle Messieurs Norbert Provencher et Sevère Dumoulin vinrent se fixer à la Rivière-Rouge. Ce n'est pas le moment de dire les travaux de ces apôtres, mais c'est certainement le moment de dire une des préoccupations de celui d'entre eux qui, devenu évêque, donna irrévocablement son cœur et sa vie à la portion de la vigne du Seigneur confiée à ses soins. Mgr Provencher, malgré ses efforts et le zèle infatigable des prêtres généreux qui le secondaient, comprit qu'il manquait quelque chose d'essentiel à son œuvre, pour la compléter et en assurer le succès dans l'avenir.

Les jeunes filles du pays ne recevaient pas les soins dont l'Eglise veut environner leur inexpérience, pour les préparer à l'accomplissement des devoirs que Dieu demande à la femme chrétienne. Une communauté de religieuses, vouées à l'instruction et à l'éducation domestique de la jeunesse, parut à Mgr Provencher le moyen unique et nécessaire de combler une lacune qui, depuis 25 ans, avait tant de fois affligé son cœur de pasteur. Mais où prendre des religieuses qui consentiraient à venir à la Rivière-Rouge ?

La Rivière-Rouge ! dans les pays d'en haut ! dans ces pays si éloignés, si malfamés, si redoutés ! où ne pouvait pénétrer, ce semble, pour le bien, que l'héroïsme le plus pur, soutenu par la force la plus vigoureuse. Mgr Provencher écrit deci delà pour demander des informations ; des impossibilités se dressent devant son projet. Il passe en Canada, s'adresse aux institutions vouées à l'enseignement ; on lui répond qu'on ne peut pas. La fondation de Saint-Hyacinthe l'encourage, peut-être que les Sœurs Grises voudront ? Le saint Prélat qui présidait aux destinées de l'Eglise de Montréal, qu'il a fait si grande, connaissait le dévouement des Sœurs Grises; il approuve hautement la pensée de de l'évêque du Nord-Ouest et l'encourage à se rendre à l'hôpital général où il a préparé les cœurs, pour faire part de ses vues et prier pour qu'on ne lui inflige pas un autre refus. Sa demande étonne d'abord, il ne s'agit pas de recueillir des vieillards infirmes, de soustraire à la mort des enfants délaissés, de nourrir des orphelins ; il ne s'agit pas de ces œuvres excellentes. Les pays nouveaux, dont les populations sont peu nombreuses, n'ont pas un besoin pressant de ces œuvres, que les grands centres populeux réclament avec tant d'urgence et de nécessité. Ce qu'il faut à des pays nouveaux *c'est l'enseignement chrétien,* pénétrant dans la famille encore peu éclairée, modifiant les mœurs et coutumes, faisant naître les industrie, se saisissant amoureusement de tout ce qui se passe au foyer domestique, pour lui imprimer un sceau chrétien et façonner les populations de façon à ce qu'elles pratiquent la vertu et se préparent pour le ciel, en utilisant pour leur bonheur véritable toutes les choses de la terre et du temps. Ces grandes aspirations ne peuvent se réaliser dans une famille que quand l'esprit et le cœur de la mère sont doués de l'instruction et de l'éducation qui conviennent à son sexe. Voilà la préoccupation de Mgr Provencher, il la fait partager aux administatrices de l'Hôpital Général de Montréal qui accueillent favorablement la demande du pieux Prélat.

A suivre.

NOTRE NOUVEAU LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

La semaine dernière, nous annoncions la nomination de l'hon Docteur Schultz à la position de lieutenant-gouverneur de cette province, et, vendredi matin, l'hon. sénateur, accompagné de Madame Schultz, arrivait d'Ottawa.

Le premier lieutenant - gouverneur nommé pour cette province fut l'hon. juge Johnson, de Montréal, qui n'accepta pas, puis vint la nomination de l'hon William Macdougall, lequel accepta, mais ne gouverna pas. L'on se rappelle qu'à son arrivée à la frontière, le gouvernement provisoire d'alors lui intima l'ordre de ne pas entrer et forcé lui fut de rester à Pembina, dans le territoire du Dakota. Par une coïncidence assez singulière, vers la même époque, le Dr Schultz fut, de son côté, prisonnier au Fort Garry, sous l'autorité du même gouvernement. L'hon. Adam G. Archibald, de la Nouvelle-Ecosse, succéda à l'hon. M. Macdougall, puis vint l'hon. Alexandre Morris, d'Ontario, qui fut succédé à son tour par l'hon. Joseph Cauchon, de Québec, et ce dernier eut pour successeur le lieutenant - gouverneur actuel, l'hon. James Cox Aikins, d'Ontario, dont le terme expirait le 2 décembre dernier, mais qui fut prié de tenir la position jusqu'au 1er juillet prochain.

Tous nos lieutenant-gouverneurs étaient des hommes distingués, et, à part l'hon. M. Macdougall, qui, avant même d'arriver ici lança une proclamation tout à fait ridicule, tous, aussi, se sont acquittés de leurs devoirs, et ont présidé à l'administration des affaires publiques à la satisfaction *générale.* Cependant, nous sommes plus particulièrement heureux de saluer en la personne de l'hon. M. Schultz, un citoyen de Manitoba. En faisant cette nomination, le gouvernement a reconnu que nous possédions parmi nous des hommes capables d'occuper les plus hautes positions, et, sous ce rapport, nous sommes convaincu qu'avec l'expérience, l'habileté et les connaissances que possède l'hon. sénateur, son administration sera aussi sage et peut-être plus éclairée encore que celle de ses prédécesseurs. Il est vrai que durant sa longue carrière politique, on ait pu lui reprocher à une certaine époque, les excès de quelques-uns de ses amis dont on l'a tenu responsable ; mais nous tenons à déclarer avec plaisir que, depuis plusieurs années, malgré une sérieuse et longue maladie, l'hon Docteur, soit comme député aux Communes ou comme membre du Sénat, n'a cessé de prendre une part active à toutes les questions qui affectaient notre province. Il s'est aussi montré affable, dévoué et d'une grande activité pour tous ceux qui ont eu recours à lui pour affaires d'administration publique, en sorte que sa nomination est bien vue et acceptée de tout le monde.

L'HON. SENATEUR TRUDEL.

L'hon. sénateur Trudel, forcé par ses médecins de voyager dans l'intérêt de sa santé, a profité de l'occasion pour venir visiter notre province. M. le sénateur arrivait à Winnipeg vendredi dernier, et, après quatre jours de repos, nous laissait mardi matin, pour Saint-Laurent, Lac Manitoba, où réside sa sœur, Madame Lacoursière, et où il se propose de passer une quinzaine de jours. L'hon. M. Trudel viendra de nouveau à Saint-Boniface et partira ensuite pour visiter la Colombie Anglaise.

Nous avons été heureux de saluer l'hon. sénateur qui compte ici plusieurs vieux amis. Nous espérons que ces voyages seront favorables à sa santé tout en lui fournissant une bonne occasion d'étudier notre beau pays.

PERSONNEL.

L'hon. sénateur Girard est parti lundi pour Edmonton, T. du N.-O., avec Melles Roy, filles de M. Georges Roy, régistrateur d'Edmonton, lesquelles s'en vont passer les vacances dans leur famille.

COLONISATION ET IMMIGRATION.

M. l'abbé C. A. Beaudry, vicaire de la Présentation, Qué., est arrivé ce matin à Saint-Boniface avec un bon nombre de nos compatriotes de la province de Québec qui viennent la plupart visiter notre province pour juger eux-mêmes des avantages qu'elle offre à la classe agricole. Nous saluons avec le plus grand plaisir l'arrivée de ces explorateurs, et tout particulièrement, nous offrons nos plus sincères félicitations à M. l'abbé Beaudry. Dire ce que cet apôtre de la colonisation au Manitoba a déployé de zèle et de dévoûment depuis plus d'une année, peut se concevoir facilement si nous jetons un regard en arrière. Il lui a fallu vaincre des difficultés de tout genre, et le manque de ressources et une presse hostile ou indifférente à ce projet, non de dépeuplement mais de déversement de la population des paroisses d'en-bas, en notre province, n'ont point été les moindres difficultés à surmonter. Encore une fois, M. Beaudry mérite nos plus sincères compliments, et il est de notre devoir de dire que si nous voulons le voir continuer ses travaux si féconds nous devons lui fournir les moyens nécessaires pour mettre la dernière main à son œuvre.

Nous avons pu nous procurer les noms de ceux qui font partie de ce voyage d'exploration ; nous les livrons à nos lecteurs, certain que bon nombre d'entre eux trouveront là de vieilles connaissances en même temps que des hommes capables de faire un bien incalculable à la cause de la colonisation et de l'immigration en notre province :

Rév. J. B. Chartier, procureur du collège de Saint-Hyacinthe ;
Rév. M. Meunier, curé de Saint-Barnabé ;
M. l'abbé Jos. Caron, professeur au collège de Saint-Hyacinthe ;
M. l'abbé O. H. Lacerte, vicaire de Louiseville ;
M. Sasseville, de Saint-Barnabé ;
MM. Olivier et Odilon Caron et Phillippe Grenier, de Louiseville ;
M. J. O. Dion, courtier, de Saint-Hyacinthe ;
M. Desroches, de Drummondville ;
M. Pierre Pelletier, de Saint-Césaire et frère de M. Dosithé Pelletier de Lorette ;
M. Antoine Ruelle, de Sainte-Hélène ;
M. Louis Boucher, de Saint Hilaire ;
M. Napoléon Brodeur, de Saint-Joachim de Shefford ;
MM. Joseph Roudeau, Cuthbert Pelland, Louis Pelland et Z. Magnan, de Berthier en haut ;
M. Faubert, marchand, de Valleyfield ;
M. Chassé, de Saint-Zéphirin.

Nous ne doutons pas que tous, sous la direction de M. l'abbé Beaudry et avec les conseils du Rév. M. Chartier qui a déjà travaillé si efficacement à la cause de la colonisation dans la province de Québec, que tous, disons-nous, visiteront nos principaux centres et verront, une fois retournés dans leur province, à ce que justice soit rendue à notre sol qu'on a si injustement déprécié trop souvent là-bas.

L'Empereur d'Allemagne.

La cour d'Allemagne est encore une fois plongée dans un grand deuil par la mort de l'empereur Frédéric, qui ne régna que quatre mois. A la mort de son père, en mars dernier, Frédéric était déjà attaqué de la maladie qui vient de l'emporter et sa mort était attendue d'un moment à l'autre. Sa vie ne fut prolongée que par les soins de ses médecins et surtout par sa grande énergie.

Son fils qui n'a qu'une vingtaine d'années, lui succède sous le nom de Guillaume II.

Ce changement peut amener des complications sérieuses, car le jeune empereur est d'une nature belliqueuse et n'aime pas la France, en sorte que l'on croit à la probabilité d'une guerre plus ou moins prochaine. Sera-ce la restitution de l'Alsace et de la Lorraine ? ou bien la France sera-t-elle encore une fois humiliée ? L'on va voir si la république fera mieux que l'empire.

Choses et Autres.

—La grande kermesse de Montréal a donné $12,000 à l'hôpital Notre-Dame de cette ville, qui est sous la direction des RR. Sœurs Grises.

—La législature de Québec, sur proposition des hons MM. Mercier et Taillon, a nommé MM. L. O. David et Faucher de Saint-Maurice délégués à la grande convention canadienne des Etats-Unis, pour représenter la législature de Québec.

—Les juges de la cour suprême et les membres du Bureau de l'Instruction Publique du Nord-Ouest ont chacun présenté une adresse au lieutenant-gouverneur Dewdney à l'occasion de l'expiration de son terme d'office.

—M. A. E. Forget, de Régina, va être nommé, dit-on, sous-commissaire des Indiens à Régina. Ce serait là une excellente nomination.

Chronique Locale.

—Ce soir distribution des prix au Collège.

—Courses au trot les 8, 9, 10 et 11 juillet au rond à Winnipeg.

—Samedi a lieu la distribution des prix à l'académie Provencher.

—Insignes de l'Association Saint-Jean-Baptiste à vendre chez M. T. Pelletier.

—MM. Marcoux et Cinq-Mars construisent une baignoire pour M. A. Moore, de Winnipeg, au pied de la rue Lombard.

—Plusieurs des RR. PP. Jésuites du Collège partiront demain soir pour aller passer quelques jours de vacances au Portage-du-Rat, Ont.

—Les examens au pensionnat de Saint-Boniface commencés la semaine dernière se sont continués jusqu'à hier, et la distribution des prix se fera aujourd'hui.

—M. Avila Bourque, de cette ville, est entré aux services de M. F. Létourneau, marchand-épicier. Il invite tous ceux qui auraient besoin d'épiceries à aller lui faire une visite.

—Dimanche, jour de la Saint-Jean-Baptiste, nous ne chômerons à Saint-Boniface que la partie religieuse. Dans la soirée il y aura concert promenade dans le bocage de l'archevêché. Des programmes sortiront demain.

—M. J. Ernest Cyr a annoncé qu'il tiendra une assemblée publique à Saint-Vital Ouest, lundi prochain, le 25 courant, à 7 30 p.m., à la résidence de M. Benjamin Neault, et une autre à l'hôtel de ville de Saint-Boniface, lundi, le 2 juillet, à 7.30 heures.

NAISSANCES.

En cette ville, le 18 courant, Madame F. X. Hardy, un fils.

En cette ville, le 17 courant, Madame Eugène Prieur, une fille.

En cette ville, le 14 courant, la femme de l'honorable juge Prud'homme, une fille.

En cette ville, le 9 courant, Madame Pierre Grenon, une fille.

DECES.

A Saint-Vital, le 14 courant, à l'âge de 8 ans, Joseph, enfant de M. Chrysostôme Ladéroute.

En cette ville, le 20 courant, après une longue maladie, à l'âge de 61 ans, M. Jean-Baptiste Lessard.

Les funérailles auront lieu demain (vendredi), à 8 30 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Avis aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Grange, Etable et maisons à la Ferme Expérimentale, à Brandon, Manitoba," seront reçues à ce bureau jusqu'à samedi, le 30 juin 1888, pour les divers travaux nécessaires à l'érection de grange, étable et maisons à la Ferme Expérimentale, à Brandon, Manitoba.

Les plans et devis peuvent être vus au département des Travaux Publics, à Ottawa, et au bureau de M. G. T. Bennett, agent d'immigration, à Brandon, le et après samedi, le 16 juin, et les soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur les formules fournies et qu'elles ne soient signées par les soumissionnaires.

Un chèque accepté, payable à l'ordre du ministre des Travaux Publics et égal à *cinq pour cent du total de la soumission*, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si la personne refuse le contrat ou manque de faire l'ouvrage d'après la soumission, et il sera retourné si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 12 juin 1888.

2ins 21 6 88

REGLEMENTS DES HOMESTEADS

Toutes les sections portant des nombres pairs, la huitième et la vingt-sixième exceptées, peuvent être prises comme homestead et préemption.

ENTRÉE.

L'entrée doit être faite au bureau local dans lequel est située la terre qui doit être prise ou si celui qui prend un homestead le préfère, il peut, sur demande au ministre de l'intérieur à Ottawa, ou au commissaire des terres de la Couronne à Winnipeg, obtenir que quelqu'un résidant près du bureau local fasse l'entrée pour lui.

OBLIGATIONS.

En vertu de la présente loi du homestead, les obligations peuvent être remplies de trois différentes manières, savoir :

1. Trois ans de résidence et de culture, et pendant cette période le colon ne doit point laisser sa terre pour plus de six mois par année s'il ne veut point perdre son entrée.

2. Résidence pendant trois ans en deça de deux milles du homestead, et après cela avant de demander la patente résider pendant trois mois dans une maison convenable érigée dessus. Dix acres doivent être cassés durant l'année qui suit l'entrée, quinze durant la seconde et quinze durant la troisième ; dix acres doivent être cultivés la seconde année, et vingt-cinq la troisième.

3. Un colon peut résider où il lui plaira durant les deux premières années, cassant cinq acres de terre la première année, en cultivant cinq et en cassant dix la seconde année et bâtissant une maison habitable L'entrée est annullée s'il ne devient pas résidant à l'expiration des deux années à compter de la date de l'entrée. Ensuite le colon doit résider sur son homestead et le cultiver pendant au moins six mois par année pendant trois ans.

DEMANDE DE PATENTE.

La demande de patente peut être faite à l'agent local, à aucun inspecteur de homestead ou à l'officier chargé de donner des renseignement à Moosomin ou la Station de Qu'Appelle.

Six mois d'avis doit être donné par écrit au commissaire des terres de la Puissance par le colon qui a l'intention de demander une patente.

Les bureaux de renseignements sont situés à Winnipeg, Moosomin et la Station de Qu'Appelle. Les immigrants nouvellement arrivés, recevront à aucun de ces bureaux les informations qu'ils ont besoin pour savoir quelles sont les terres ouvertes pour entrée, et des officiers en charge, gratis, conseil et secours pour qu'ils choisissent des terres à leur goût.

Un second homestead peut être pris par toute personne qui a reçu une patente de homestead ou un certificat de recommandation contresigné par le commissaire des terres de la Puissance sur demande de patente faite par lui avant le 2 juin 1887.

Toutes communications se rapportant aux terres qui sont sous le contrôle du gouvernement de la Puissance, situées entre la frontière est de Manitoba et la côte du Pacifique, doivent être adressées à

H. H. Smith,
Commissaire des terres de la Puissance, Winnipeg, Man.

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 13	à 0 15
Œufs en boîtes, la doz	0 13	à 0 15
Patates, le minot	0 20	à 0 25
Navets, le minot	0 00	à 0 50
Carrottes, le minot	0 50	à 0 60
Panais, le minot	0 75	à 1 00
Betterave, le minot	0 50	à 0 75
Oignons, le minot	3 00	à 3 50
Choux, par 100	7 00	à 8 00
Oie, par lb	0 16	à 0 20
Canards, par lb	0 16	à 0 20
Dindes, par lb	0 16	à 0 20
Poulets, par lb	0 16	à 0 20
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	7 00	à 9 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 04	à 0 05
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 04
Porc, abattu, par lb	0 00	à 0 08½
Cochons, vif, par lb	0 00	à 0 05
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 13
Veau, abattu, par lb	0 06	à 0 15
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 00
Blé, le minot	0 55	à 0 60
Avoine, le minot	0 30	à 0 35
Orge, le minot	0 40	à 0 45



ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.

AVIS est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, Dimanche, le 1er juillet prochain, à 2 hrs. p.m., dans la Salle du Conseil de Ville, pour recevoir les rapports des divers comités.

Daté en la Ville de Saint-Boniface, ce 12ème jour de juin 1888.

Par ordre,

EMILE JEAN,
Sec.-Archiviste, A. St-J.-B. de M.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier	6 00	à 7 50
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 12	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 8 00
Mouton, rôti, par lbs	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr.	1 00	à 2 00
Jambon, par lb	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 13
Saucisse "	0 10	à 0 12
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 15	à 0 10
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 00	à 0 00
Poules " "	0 80	à 1 00
Œufs, par douz	0 15	à 0 18
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	9 00	à 10 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à 7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 30	à 0 35
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 9 00
Oignons, par minot	3 00	à 4 00

PEAUX.

Peaux vertes	4 00	à 5 00
Peaux sèches	7 00	à 9 00

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 08	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 05
Morue "	0 00	à 0 08

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 60	à 0 65
Avoine, par minot	0 30	à 0 40
Orge "	0 35	à 0 40

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 50
" " XXXX	1 85
" " Strong Baker	2 00
" " Roller Process	2 25

DIVERS.

Poulet "	0 18	à 0 20
Dindon "	0 20	à 0 25

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies	20 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	15 00
2ème " "	12 00
Doublage brut	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	50 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	33 00
Pin 3ème " "	32 00



TERRE A VENDRE A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaînes et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à

A. A. C. LaRIVIÈRE,
Saint-Boniface.

Bureau d'Education DE MANITOBA, SECTION CATHOLIQUE.

AVIS.

L'examen des personnes qui désirent obtenir des diplômes leur permettant d'enseigner dans les écoles sous le contrôle de la Section Catholique du Bureau d'Education, se tiendra Mardi, 17ème jour de Juillet prochain, à 9 heures A. M., dans les salles de l'hôtel de-ville, à Saint-Boniface. Le Surintendant recevra les demandes d'admission à cet examen, jusqu'à Lundi le 16 Juillet prochain.

Les demandes devront être accompagnées de certificats.

Les commissaires d'école sont priés de se rappeler qu'ils ne peuvent engager que des instituteurs diplômés en cette province. Ainsi toutes les personnes qui, n'ayant pas de diplômes, désirent entrer dans l'enseignement, ou continuer d'enseigner, devront se présenter aux examens, pour lesquels aucun honoraire n'est réclamé.

T. A. BERNIER,
Surintendant.

Saint-Boniface, 12 juin 1888.

Dr J. H. O. LAMBERT,

Médecin–Chirurgien—Accoucheur ;

Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

A L'ENCLOS.

Un bœuf noir, un bout de câble aux cornes et une cheville de fer à l'une des extrémités du câble, l'oreille gauche percée, la moitié de la queue blanche et âgé d'environ 5 ans.

CHARLES GENTHON,
Gardien d'enclos,
Municipalité de Saint-Norbert.

Saint-Vital, 28 mai 1888. 3ins 31.5.89



Ville de Saint-Boniface.

AVIS est par les présentes donné :

1 Que le Rôle d'Evaluation de la ville de Saint-Boniface pour l'année 1888, est déposé au bureau du greffier, à l'hôtel-de-ville ;

2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant quatorze (14) jours de cette date ;

3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle, devront le faire dans les quatorze (14) jours de la présente date ;

4. Que le Conseil siégera en Cour de Révision le 25 juin A.D. 1888, à l'hôtel-de-ville à sept (7) heures p.m., pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à Saint-Boniface, en mon bureau, le vingt-huitième jour de mai 1888.

P. FABIEN SOUCY.
Greffier.

3ins. 31.5.88.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI le 8 JUIN prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, aller et retour, entre

FORT McLEOD ET PINCHER CREEK,

distance calculée 32 milles, à partir du 1er juillet prochain.

Une soumission devra donner le prix d'un seul voyage par semaine et une autre le prix de deux.

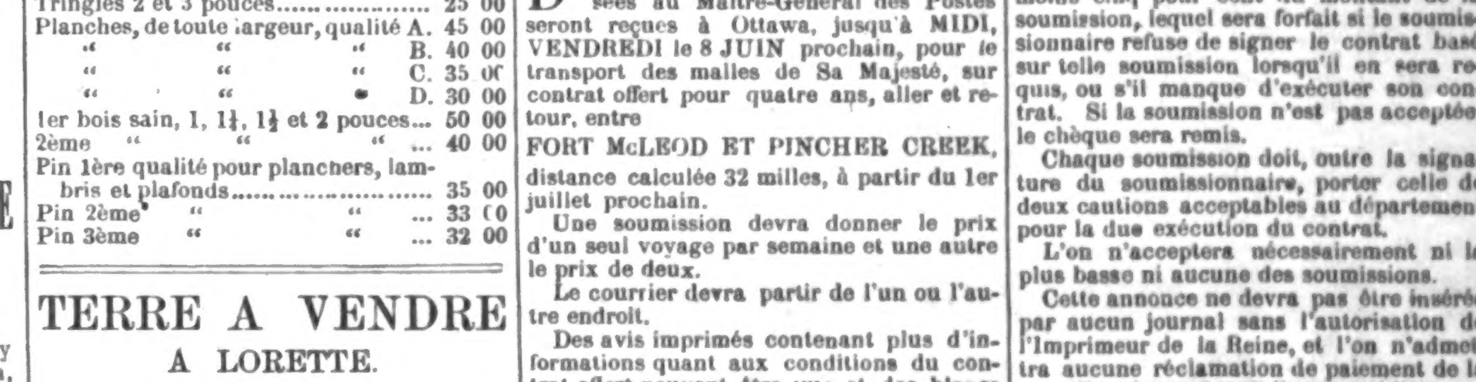
Le courrier devra partir de l'un ou l'autre endroit.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Fort McLeod et Pincher Creek et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'Inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 27 avril 1888.

3ins 3.5.88



IN POUND.

One black Ox, tied to the horns and an iron spike at the other end of the rope, with a hole through the left ear, its tail half white, aged about 5 years.

CHARLES GENTHON,
Pound-keeper,
Municipality of St. Norbert.

St. Vital, 7th May, 1888.

3ins.7.6.88.





AVIS

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné, et endossées "soumissions pour fournitures aux Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, JEUDI, le 7 Juin 1888, pour la livraison de Fournitures des Sauvages durant l'année fiscale devant expirer le 30 Juin 1889, consistant en Farine, Lard Fumé, Epiceries, Munitions, Lignettes, Bœufs, Vaches, Taureaux, Instruments Aratoires, Outils, etc., droits payés à divers endroits dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

L'on peut se procurer des formules de soumissions contenant des détails complets relatifs aux fournitures requises, aux dates de la livraison, etc., en s'adressant au soussigné, ou aux commissaires des Sauvages à Régina, ou au bureau des Sauvages à Winnipeg.

L'on peut soumissionner pour chaque espèce de marchandises (ou pour aucune partie de chaque espèce de marchandises) énumérées dans les cédules, et le département se réserve le droit de rejeter tout ou partie d'une soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté en faveur du Surintendant Général des affaires des Sauvages sur une banque canadienne, pour au moins cinq pour cent du montant de la soumission, lequel sera forfait si le soumissionnaire refuse de signer le contrat basé sur telle soumission lorsqu'il en sera requis, ou s'il manque d'exécuter son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Chaque soumission doit, outre la signature du soumissionnaire, porter celle de deux cautions acceptables au département pour la due exécution du contrat.

L'on n'acceptera nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Cette annonce ne devra pas être insérée par aucun journal sans l'autorisation de l'Imprimeur de la Reine, et l'on n'admettra aucune réclamation de paiement de la part d'un journal qui l'aura publiée sans telle autorisation.

L. VANKOUGHNET,
Assistant Surintendant Général des affaires des Sauvages.

Département des affaires des Sauvages, Ottawa, Mai 1888.

2ins 31.5.88

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte.
1an.14.6.88.

EDOUARD GUILBAULT

FERBLANTIER-COUVREUR

Avenue Provencher. Saint-Boniface

Porte voisine de F. E. Verge,
Saint-Boniface.

M. Guilbault informe ses pratiques et le public en général qu'il a ouvert son établissement et qu'il exécutera, sous le plus court délai, toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier, à des prix réduits.
6m 11,8,87

RICHARD & LECOMTE,

AGENTS D'IMMEUBLES,

No. 9, Rue du Portage, Winnipeg, Manitoba.

Nous avons en mains, à bas prix et à des termes avantageux, un nombre considérable de TERRES AMÉLIORÉES ET NON-AMÉLIORÉES dans tout Manitoba et surtout dans les paroisses françaises.

Ceux qui désirent vendre ou acheter feraient bien de s'adresser à nous. Par nos connaissances du pays et nos relations, nous serons en position d'effectuer des achats ou des ventes avec des facilités qu'ils ne trouveraient pas ailleurs et le public peut compter sur notre zèle à les servir. 1an 3.4.88



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.
DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest. Arrivée.
D 18 00	† Winnipeg †	C 9 30
23 45	Portage du Rat	4 10
6 30	Ignace	21 35
9 38	Savanne	18 15
E 13 05	Port-Arthur	B 14 25

Allant à l'Ouest. Départ		Allant à l'Est Arrivée
A 10 25	† Winnipeg †	A 17 10
12 50	Portage la Prairie	14 55
15 07	Carberry	12 50
C 15 20	Brandon	A 11 45
17 22	Virden	D 8 43
18 14	Elkhorn	8 05
19 09	Moosemin	7 04
21 10	Broadview	5 20
23 51	Qu'Appelle	2 20
D 1 30	Regina	D 24 38
3 20	A } Moosejaw { D	22 55
3 30	D } Moosejaw { A	22 45
8 30	Swift Current	18 05
12 30	Maple Creek	14 15
15 10	Dunmore	11 40
16 00	Medicine Hat	11 15
22 05	Gleichen	5 35
C 1 00	Calgarry	3 20
5 05	Canmore	C 24 01
5 50	Banff	23 18
9 10	Field	20 25
11 20	Donald	17 10
14 32	Glacier House B. C.	13 20
17 45	Revelstoke	9 30
H 23 42	Kamloops	3 30
1 09	Savonas	B 1 51
2 19	Ashcroft	24 39
5 14	Lytton	21 41
9 00	Yale	17 53
12 17	Hammond	14 11
12 51	Port Moody	13 39
13 26	New Westminster	14 30
13 30	Vancouver	13 00
H 21 00	A Victoria D	K 2 00

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
A 9 05	D. † Winnipeg † A.	A 17 25
11 50	Dominion City	14 50
A 12 15	A. † Emerson † D.	A 14 25

Allant Nord.		Allant Sud.
G 16 30	D... Winnipeg ...A.	F 9 20
G 18 10	A. Selkirk Ouest D.	F 7 50

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
G 10 35	D... Winnipeg ...A.	G 15 00
11 25	Stony Mountain	14 00
G 11 50	A... Stonewall ...D.	G 13 30

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est.
F 11 00	D. † Winnipeg † A.	G 15 45
12 00	Headingly	14 50
14 10	Barnsley	12 45
17 00	Treherne	10 05
F 17 35	Holland	G 9 30
18 20	Cypress River	8 45
F 19 0	A. † Glenboro † D.	9 00

Allant Sud-Ouest.			Allant Nord-Est	
G10 00	F10 10	D† Winnipeg A	F16 40	G19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	†..Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	†...Morton	12 50	10 35
12 20	F21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A Boissevain D	7 35	....
G20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

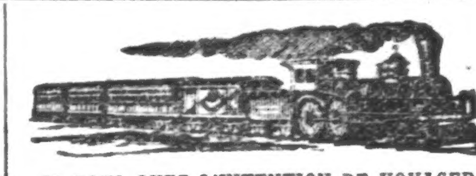
A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepté le jeudi. D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret.
LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général.
ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.
jno.18.12.84.



SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VOYAGER
— DANS —
ONTARIO, QUEBEC,
— LES —
ETATS-UNIS ou l'EUROPE.

Ne manquez pas de venir au Bureau du
CHEMIN DE FER
ST. PAUL, MINNEAPOLIS
ET
MANITOBA

376 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Afin d'acheter vos billets pour destination directe **VIA ST. VINCENT**, de faire marquer vos effets et vous assurer de vos billets de char-dortoir.

Les plus bas prix! La vitesse la plus grande! Le plus de confort! Le choix le plus varié de routes!

Que ce qui peut être offert par n'importe quelle autre ligne. Par Minneapolis, St. Paul, Détroit, Chicago, autres superbes villes américaines et à travers le plus beau pays de l'Amérique.

REPRÉSENTANT TOUTES LES LIGNES OCÉANIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.

Pour prix et plus d'informations s'adresser à

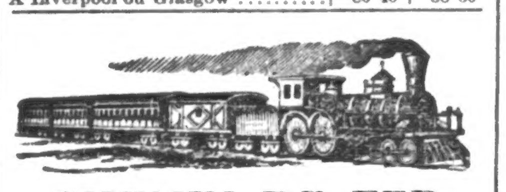
H. G. McMICKEN,
Agent du chemin de fer St. P., Minn. et Man.
376 rue Principale, coin de l'Avenue du Portage, Winnipeg.

Prenez le chars urbains de la station au bureau des billets.

☞ Tout bagage allant en Canada est expédié directement sans examen à la Douane.

ARRIVÉE.				DÉPART.		
		P.M. 5.10	Winnipeg	A.M. 9.05		
		A.M. 7.00	St. Paul	A.M. 7.30	P.M. 3.00	P.M. 7.30
P.M. 10.30	A.M. 7.00	A.M. 9.30	Chicago	A.M. 9.00	P.M. 3.10	P.M. 8.15
P.M. 6.45	P.M. 10.15	A.M. 6.00	Détroit	P.M. 7.15	P.M. 10.55	A.M. 6.10
	A.M. 9.10	P.M. 9.05	Toronto			
	A.M. 7.00	P.M. 7 50	New-York		Mardi, Jeudi et Samedi.	

PRIX.	1ère Classe.	2nd Classe.
De Winnipeg à St. Paul	$14 40	
De Winnipeg à Chicago	25 90	$23 40
De Winnipeg à Détroit	33 90	29 40
De Winnipeg à Toronto	39 90	34 40
De Winnipeg à New-York	45 90	40 40
A Liverpool ou Glasgow	80 40	58 50



CHEMIN DE FER
Minneapolis et Saint-Paul
—ET LA CÉLÈBRE—
ALBERT LEA ROUTE.

Deux Convois Directs, Quotidiens
DE SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS
A CHICAGO
Sans changement de chars, se raccordant avec tous les rapides de
L'EST et du SUD-EST.

La seule ligne qui fait circuler des trains directs entre
—DES MOINES, IOWA,—
VIA ALBERT LEA ET FORT HODGE.

☞ TRAINS DIRECTS REGULIERS ☜
—ENTRE—
Minneapolis et Saint-Louis
et les principales cités de la Vallée du Missisipi, ayant à toutes les gares union des raccordements pour tous les points du sud et du sud-ouest.

ECONOMIE de plusieurs heures. La seule ligne qui fasse circuler deux convois directs réguliers, chaque jour, pour KANSAS CITY, Leavenworth et Atchison, se raccordant avec les chemins de fer Union Pacific et Atchison, Topeka et Santa Fé.

Raccordement rapide à toutes les gares de l'Union, avec les convois du St. Paul, Minneapolis et Manitoba, du Northern Pacific, du St. Paul et Duluth, venant et allant vers tous les points du nord et du nord-ouest.

Que l'on n'oublie pas
que les convois du chemin de fer Minneapolis et St. Louis se composent de voitures confortables, de splendides chars-dortoirs et de chars-refectoires somptueux justement célèbres, et de chars à fauteuils inclinés, *Horton Reclining Chair Cars.*

150 LBS. DE BAGAGES ADMIS GRATIS. Prix de passage des plus réduits. Pour indicateurs, billets directs, etc., adressez-vous à l'agent le plus voisin, ou à

S. F. BOYD,
Agent général des billets des passagers,
jno. 12.1.88. Minneapolis, Min.

N. D. BECK
Successeur de Royal & Prud'homme,
Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,
NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.
BUREAU :
No. 344, Rue Principale,
WINNIPEG.
Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

GLACE! GLACE!

Le soussigné fournira
10 lbs de glace
tous les jours, dimanches exceptés, jusqu'au 1er septembre 1888, pour la somme de
$5.00.
J. B. LAUZON,
Avenue Provencher.
2m 10.5.88

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.
6m 30,12,86

RICHARD & CIE.,
IMPORTATEURS DE
Vins, Liqueurs et Cigares,
365, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantillons sur demande.

GEO. E. FORTIN,
Avocat.
No. 366, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.
6m 18,6,85

LIBRAIRIE KEROACK,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie



ECURIE DE LOUAGE.
No. 110 GARRY, WINNIPEG, No. 110.

MM. Pélissier & Frèse propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84.

GRANDE VENTE DE TERRES!

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

100,000 acres de terrain

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste :—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe :

Lot No.	Superficie	Lot No.	Superficie
7	144 acres	276	143 acres
9	152	278	141
168	68	280	141
170	105	282	140
184	144	284	64
186	144	286	67
188	137	288	77
190	131	435	132
192	128	437	133
194	126	439	135
196	127	486	171
198	128	506	161
244	123	632	164
274	79		

Pour plus amples renseignements s'adresser à

BUREAUX : **A. A. C. LARIVIÈRE.**

Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.
jno. 10.5.88.

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway, 78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.

LE HUITIÈME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Mercredi, 20 Juin 1888, à 2 heures p.m.

VALEUR DES LOTS $60,000.

1re SERIE—VALEUR DES LOTS - - - $50,000.00
GROS LOT : Un Immeuble de - 5,000.00
$1.00 LE BILLET.

2me SERIE—VALEUR DES LOTS - - - $10,000.00
GROS LOT : Un Immeuble de - 1,000.00
25 Cents LE BILLET.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de tout payer en espèces le montant de son lot, moins une ... Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS

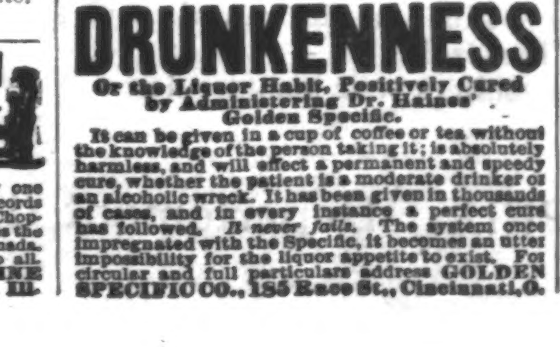
à S. E. LEFEBVRE, MONTRÉAL, CANADA.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous, ...billets de 1re Série à $1.00. ......billets de 2ème Série à 25 cts. La somme de $............ est ci-jointe

ADRESSE
Nom............ No............
Rue............
ou Boite du Bureau de Poste No............
Localité............

REMARQUE.—Cette formule de Demande de Billets paraît dans LE MANITOBA la première semaine de chaque mois. ... enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, No. 19, Rue St. Jacques, Montréal, Canada.

jno.12.1.88.



ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Une attention est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.
1a 12,5,87

Restaurant Saint-Boniface.

M. A. Pétrin a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Restaurant dans l'ancien magasin de M. Beaupré,

AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

Cet établissement sera ouvert à toute heure.

Grande variété de pâtisseries,
Huitres,
Fruits,
Viandes et
poissons en conserve.

CIGARES, CIGARETTES
et autres tabacs de première qualité.
2m 22.3.88.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.
Bureaux :
AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tel que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

Nous exécutons sous le plus court délai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

TOUTES ESPÈCES DE

BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

Corporations Municipales

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA